



# Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination

5 décembre 2007  
Français  
Original : anglais

---

## Deuxième session ordinaire de 2007

New York, 26 octobre 2007

### Principales conclusions

#### I. Introduction

1. La deuxième session ordinaire de 2007 du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), présidée par le Secrétaire général, s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, dans la matinée du vendredi 26 octobre 2007.
2. Le Conseil s'est ensuite réuni en séance privée, dans l'après-midi du même jour, pour procéder à un échange de vues sur l'évolution récente de la situation, s'agissant notamment de l'actualité politique et de l'économie mondiale.
3. Les chefs de secrétariat se sont réunis au siège de la Fondation Greentree pour leur séminaire, qui s'est déroulé le vendredi 26 octobre en soirée et le samedi 27 octobre. Ils se sont penchés sur la mission et le fonctionnement du Conseil, et sur le rôle que le système des Nations Unies devait jouer dans le domaine des changements climatiques. Le Conseil avait reporté à son séminaire l'examen des nouvelles dispositions à prendre concernant la déontologie dans le système des Nations Unies.
4. Le présent rapport rend compte de la deuxième session ordinaire du Conseil pour 2007.

#### Ordre du jour

5. Pour sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a adopté l'ordre du jour suivant :
  1. Adoption de l'ordre du jour.
  2. Questions relatives aux programmes :
    - a) Modalités d'évaluation des projets pilotes «Unité d'action des Nations Unies »;
    - b) Appui au développement de l'Afrique;
    - c) Montrer l'exemple : Une ONU climatiquement neutre.



3. Questions relatives à la gestion
  - a) Harmonisation des pratiques de fonctionnement du système des Nations Unies;
  - b) Communication des informations figurant dans les rapports d'audit interne;
  - c) Déontologie : faits nouveaux.
4. Questions diverses
  - a) Campagne de sensibilisation aux droits de l'homme à l'échelle du système des Nations Unies à l'occasion du soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

### **Ouverture de la session**

6. Le Secrétaire général a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux membres du Conseil. Depuis son entrée en fonctions, il avait pu se familiariser avec les points de vue divers et variés qu'incarnaient les organismes du système des Nations Unies. Il ne cessait d'admirer le dynamisme imprimé par les chefs de secrétariat dans leurs domaines respectifs, et les remerciait de leur soutien. Il était évident qu'il fallait un Conseil efficace pour rassembler, dans un esprit d'équipe, les diverses forces inhérentes au système, et le Secrétaire général se réjouissait à l'idée de poursuivre à cette fin sa collaboration avec tous les chefs de secrétariat.

7. Au nom du Conseil, le Secrétaire général a souhaité la bienvenue à Robert Zoellick, Président de la Banque mondiale; Sha Zukang, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales; Konrad Osterwalder, recteur de l'Université des Nations Unies; et Abdoulie Janneh, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique et Coordonnateur des Commissions régionales. Il a prié Murillo Portugal, Directeur général adjoint du Fonds monétaire international (FMI), d'exprimer à Rodrigo de Rato, alors qu'il était sur le point de quitter ses fonctions de Directeur général du FMI, la reconnaissance du Conseil. M. de Rato avait enrichi les débats du Conseil de ses commentaires judicieux et de son amitié. Le Secrétaire général se réjouissait également à l'idée de travailler en étroite collaboration avec le successeur de M. de Rato, Dominique Strauss-Kahn.

## **II. Questions relatives aux programmes**

8. Le Président du Comité de haut niveau sur les programmes, Lennart Bage, a rendu compte au Conseil des travaux du Comité à sa quatorzième session, qui s'était tenue à Palisades (New York), les 20 et 21 septembre 2007. En présentant ce rapport, il a relevé que le Comité s'était penché sur un certain nombre de questions de fond, notamment celles dont le Conseil était saisi.

9. Le Comité de haut niveau sur les programmes avait commencé les préparatifs en vue des concertations que tiendrait le Conseil sur la question de l'action que le système des Nations Unies devait mener dans le domaine des changements climatiques et en vue de la Conférence de Bali qui se tiendrait en décembre. Comme le Conseil le lui avait demandé en avril, le Président avait organisé à Rome, le

29 juin, une réunion à laquelle avaient participé un certain nombre de chefs de secrétariat et de hauts responsables, dont il était ressortie la nécessité d'établir un document récapitulatif de l'action menée par le système des Nations Unies face aux changements climatiques, ainsi qu'un document introductif qui servirait de point de départ à l'élaboration d'une stratégie pour l'ensemble du système. Le Président du Comité a fait remarquer que le Conseil serait saisi de ces deux documents – le document récapitulatif et le document introductif – dans le cadre de son séminaire.

10. S'inspirant des travaux réalisés sous l'impulsion du Groupe de la gestion de l'environnement, le Comité de haut niveau sur les programmes s'était aussi penché sur l'idée de faire de l'ONU une organisation climatiquement neutre. Cette question avait été examinée par le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion, qui avaient l'un et l'autre exprimé un soutien sans réserve sur le principe mais estimé qu'il faudrait continuer à réfléchir aux modifications à apporter à la stratégie proposée pour en améliorer la faisabilité. La question avait ensuite été examinée par le Groupe de la gestion de l'environnement, le 8 octobre, en vue de la session du Conseil des chefs de secrétariat, et une note révisée était présentée au Conseil pour approbation.

11. Le Président a relevé que le Comité de haut niveau sur les programmes avait eu un débat très fructueux sur la question de l'appui au développement de l'Afrique. Il avait été souligné que l'Afrique avait besoin d'une action globale et exhaustive de la part du système des Nations Unies. Il fallait coordonner les nombreuses initiatives en cours afin d'éviter les doubles emplois et les lacunes, et de tirer parti des synergies. Le Comité estimait en particulier que la création, par le Secrétaire général, du Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique était essentielle, et qu'il importait donc que le Conseil en examine l'incidence sur les activités du système des Nations Unies.

12. Le Président du Comité a également rappelé que le Conseil des chefs de secrétariat avait prié le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation, en avril, de définir dans les meilleurs délais une procédure d'évaluation des projets pilotes « Unité d'action des Nations Unies ». Le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation avait donc défini une stratégie en trois phases, consistant dans un premier temps à déterminer, d'ici mars 2008, s'il était possible d'évaluer l'initiative « Unis dans l'action » et, dans un deuxième temps, à procéder à l'évaluation des modalités de mise en œuvre des projets pilotes, qui devrait être achevée au plus tard en septembre 2009. Quant à l'évaluation des résultats et de l'utilité des projets pilotes, elle serait présentée en 2011. Le Comité de haut niveau sur les programmes avait entériné l'approche proposée mais exhorté le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation à en accélérer le calendrier.

13. Les membres du Conseil ont été priés d'entériner les propositions formulées quant à la portée et aux modalités de réalisation de l'évaluation, et encouragés à accorder un financement direct en faveur de cette évaluation, à l'instar de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

14. Concernant les autres questions examinées par le Comité de haut niveau sur les programmes, le Président a fait savoir que ce dernier était convenu de se prononcer en faveur de la création d'un module du Conseil sur le commerce et la capacité de production et avait noté avec satisfaction les progrès réalisés sous la

houlette de l'Organisation internationale du Travail (OIT) concernant « la panoplie d'outils » pour l'emploi. Le Comité avait également salué les travaux accomplis par les trois organes qu'il avait créés : ONU-Énergie, ONU-Eau et ONU-Océan.

15. Le Comité avait exprimé sa reconnaissance au Président d'ONU-Énergie, Mats Karlsson, et salué la nomination de Kandeh Yumkella, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), qui allait succéder à M. Karlsson pour l'exercice biennal 2008-2009, Olav Kjørven du PNUD occupant les fonctions de vice-président. Cette nomination était soumise au Conseil des chefs de secrétariat pour approbation.

16. Le Comité s'était également penché sur la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo et l'intégration de la prévention des catastrophes aux pratiques et politiques de l'ONU en matière de développement, et examinerait cette question de manière approfondie à sa prochaine session. Le Comité avait également formulé des orientations concernant la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

17. Enfin, le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion s'étaient réunis en session commune pour débattre de la procédure d'examen du rôle et du fonctionnement du Conseil des chefs de secrétariat. L'examen de cette question se poursuivrait durant le séminaire du Conseil.

18. Au nom du Conseil, le Secrétaire général a rendu hommage à M. Bage pour l'autorité dont il avait fait preuve à la tête du Comité de haut niveau sur les programmes.

#### **A. Modalités d'évaluation des projets pilotes « Unité d'action des Nations Unies »**

19. La Vice-Secrétaire générale a estimé qu'il était essentiel, tout en mettant en place et en respectant les modalités rigoureuses d'évaluation proposées par le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation, d'avoir rapidement une indication de la manière dont les projets pilotes « Unité d'action des Nations Unies » fonctionnaient. Elle souhaitait procéder à un « état des lieux » en collaboration avec le Président du Groupe et les 10 organismes qui veillaient au bon déroulement des projets pilotes. Il serait demandé aux huit gouvernements pilotes de communiquer des informations préliminaires sur les avantages et les effets escomptés en ce qui concerne la prise en main des programmes par les pays, informations qui compléteraient les observations formulées par les équipes de pays, ce qui contribuerait au débat intergouvernemental sur la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies.

20. Les chefs de secrétariat ont accueilli favorablement l'initiative de la Vice-Secrétaire générale et souligné la différence entre l'évaluation de la procédure et l'évaluation des résultats en matière de développement. La recommandation formulée à l'origine par le Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système concernant les projets pilotes « Unité d'action des Nations Unies », a-t-on rappelé, reposait sur l'idée qu'il appartenait aux intervenants sur le terrain de tester, au niveau des pays, les propositions avancées dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action ». Une évaluation rapide de la procédure était indispensable pour se faire une idée des pratiques exemplaires. Cette initiative devrait être achevée avant la fin de l'année de sorte que les conclusions puissent être utilisées dans le cadre du mécanisme intergouvernemental de l'Assemblée générale.

21. Il a été souligné que les États Membres s'entendaient sur le fait que l'examen triennal global de la politique constituait le mécanisme intergouvernemental pivot concernant l'orientation à donner aux activités opérationnelles du système des Nations Unies. La nouvelle résolution portant sur l'examen triennal global de la politique définirait probablement un cadre législatif pour les projets pilotes « Unité d'action des Nations Unies ».

22. Le Conseil s'est déclaré favorable aux propositions relatives à la portée et aux modalités de l'évaluation qui serait réalisée par le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation, a souligné que les chefs de secrétariat étaient disposés à fournir un financement direct en vue de l'évaluation et a demandé au Groupe des Nations Unies pour le développement d'envisager favorablement les besoins de financement immédiat du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'OIT, et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont annoncé qu'elles octroieraient un financement direct au Groupe des Nations Unies sur l'évaluation, à l'instar de la FAO, du PNUD et de l'UNICEF. Le Groupe a toutefois été prié de revoir son calendrier de manière à pouvoir produire une évaluation des résultats et des effets des projets pilotes d'ici à 2010.

23. Plusieurs membres du Comité ont souligné l'importance d'un mécanisme d'évaluation à 360 degrés, auquel seraient associés non seulement le Gouvernement et l'équipe de pays mais aussi les bénéficiaires, les organismes partenaires et les donateurs. Par ailleurs, il était important de veiller à ce que tous les homologues gouvernementaux des chefs de secrétariat participent à l'évaluation.

24. Certains chefs de secrétariat ont estimé que les efforts visant à améliorer la cohérence de l'action des Nations Unies au niveau du pays devaient tenir compte des contributions des organismes non-résidents. Ils souhaitaient travailler en collaboration avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays pour veiller à ce que leur contribution fasse partie intégrante de l'approche « Unis dans l'action ». Plusieurs des petits organismes non-résidents soumettraient par écrit à l'Administrateur du PNUD leurs propositions concrètes d'amélioration. Il a aussi été signalé que certains États Membres avaient demandé que les commissions régionales participent à la réalisation de l'évaluation des projets pilotes, afin que la dimension régionale soit prise en compte.

25. Les membres du Conseil ont décidé de ne pas lancer de nouveaux projets pilotes avant la tenue d'un débat intergouvernemental et la conclusion de l'évaluation des projets pilotes en cours. Il faudrait assurer une plus large diffusion, surtout auprès des équipes de pays, des enseignements utiles tirés des huit projets pilotes en cours. Le Directeur général de l'ONUDI a proposé de tenir des concertations à Vienne, en 2008, pour faire le bilan de la mise en œuvre des projets pilotes « Unité d'action des Nations Unies ».

26. Les pays qui ne faisaient pas partie du groupe pilote mais qui souhaitaient collaborer dans l'esprit du principe « Unis dans l'action » devraient être encouragés à le faire. Il a été relevé que les équipes de pays présentes dans des pays qui ne faisaient pas partie du groupe pilote travaillaient déjà d'une manière très cohérente, et suggéré que, pour recenser toutes les pratiques exemplaires, l'initiative lancée par la Vice-Secrétaire générale évalue aussi la situation dans les pays qui ne faisaient pas partie du groupe pilote.

27. Le Conseil a salué l'initiative de la Vice-Secrétaire générale et confirmé qu'il importait que le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation fasse, dans les meilleurs délais, un bilan des modalités d'évaluation, et procède à une évaluation approfondie des résultats en matière de développement.

28. Par ailleurs, le Conseil a entériné les propositions formulées quant à la portée et aux modalités de réalisation de l'évaluation par le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation, et encouragé les membres qui étaient en mesure de le faire à participer au financement de cette évaluation.

## **B. Appui au développement de l'Afrique**

29. En ce qui concerne le Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, la Vice-Secrétaire générale a expliqué que le Secrétaire général avait lancé cette initiative afin de redynamiser l'appui en faveur de la réalisation, en Afrique, des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs convenus au niveau international. Le Groupe réunissait des hauts responsables de grandes institutions financières internationales, d'organismes des Nations Unies et d'organisations multilatérales et régionales, et bénéficiait du concours d'un groupe de travail qui s'était réuni le 20 septembre sous la présidence de la Vice-Secrétaire générale. Les travaux s'articuleraient autour de cinq groupes thématiques : la santé, l'éducation, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'infrastructure et les systèmes statistiques. Le premier grand objectif serait d'établir des propositions concrètes visant à compléter et à soutenir les activités liées à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en renforçant les mécanismes internationaux et en remédiant aux insuffisances et aux lacunes des dispositifs en place. Les cinq groupes thématiques seraient coordonnés par les organisations désignées comme chefs de file. Le deuxième grand objectif consistait à déterminer les mesures concrètes à mettre en œuvre pour améliorer la prévisibilité de l'aide, le troisième étant le renforcement de l'appui apporté au niveau des pays pour améliorer les politiques visant à généraliser les interventions axées sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Dix pays avaient été choisis pour la mise en œuvre de la « première phase », dont deux faisaient partie du groupe pilote dans le cadre de l'initiative « Unité d'action des Nations Unies ».

30. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique a signalé que le mécanisme de consultation régional constituerait un dispositif d'appui utile pour le Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique. Outre les organismes des Nations Unies, les secrétariats de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique étaient associés au mécanisme de consultation régional. Même si les tendances en matière de croissance, de paix et de sécurité, et de gouvernance en Afrique étaient encourageantes, de nombreuses difficultés demeuraient. La création d'emplois, le VIH/sida et les effets prononcés des changements climatiques étaient de graves sources de préoccupation. Il existait un décalage entre les promesses, d'une part, et l'aide véritablement fournie, d'autre part. De même, les engagements pris dans le cadre du mécanisme d'évaluation intra-africaine n'étaient qu'en partie tenus faute de mécanismes de suivi. Le système des Nations Unies devait continuer de s'intéresser de près aux secteurs de l'agriculture, de l'eau, des ressources naturelles et de l'énergie, qui employaient la grande majorité des Africains et étaient directement touchés par la viabilité écologique et les changements climatiques. Ces difficultés exigeaient des solutions, et que l'on aide les pays africains à adopter et à

mettre en œuvre des stratégies nationales de développement qui reposeraient sur les objectifs du Millénaire pour le développement, pour faire suite à l'appel lancé par les Ministres africains.

31. Les membres du Conseil des chefs de secrétariat ont salué la création par le Secrétaire général du Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique et des groupes de travail, qu'ils ont assurés de leur appui. Il était important d'affiner le message concernant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique et de faire une distinction entre les pays qui étaient en situation de conflit et ceux qui sortaient d'un conflit, d'une part, et les pays stables, d'autre part, où les perspectives de réaliser les objectifs étaient bien meilleures. Plusieurs organismes avaient élaboré des initiatives de grande envergure en faveur du développement en Afrique, notamment dans les domaines de la sécurité du transport aérien, des télécommunications et des technologies de l'information et des communications, et du transport de marchandises. Le Groupe de pilotage et le Groupe de travail devraient s'employer à tirer le meilleur parti du grand nombre de travaux analytiques qui avaient déjà été faits sur l'Afrique. Il convenait de citer, à titre indicatif, les travaux réalisés par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, notamment sur la dette extérieure, l'aide publique au développement et l'efficacité de l'aide, l'investissement étranger direct, la mobilisation des ressources et la dépendance à l'égard des produits de base. Les chefs de secrétariat ont également appelé l'attention sur l'utilité des autres mécanismes existants, concernant par exemple les observations climatiques pour les besoins de l'Afrique en matière de développement, et ont souligné les dimensions régionale et sous-régionale des problèmes auxquels le continent faisait face. Le Sommet pour connecter l'Afrique organisé, entre autres, par le Groupe de l'informatique et la Banque mondiale, qui se tiendrait au Rwanda la semaine suivante afin de promouvoir la généralisation des technologies de l'information et des communications, était un moyen de promouvoir le développement en Afrique grâce à des partenariats avec le secteur privé.

32. Il était entendu que tous les membres du Conseil pourraient apporter leur concours à cette initiative, et jouer un rôle essentiel. Ils pouvaient participer à n'importe lequel des cinq groupes thématiques qui avait trait à leur domaine de compétence et même en prendre la tête (par exemple, la FAO pour ce qui touchait à l'agriculture et la sécurité alimentaire). Les groupes thématiques étaient priés de communiquer leur projet de plan de travail aux membres du Groupe de travail pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique. La Vice-Secrétaire générale communiquerait un complément d'information à ce propos aux membres du Conseil par le truchement du secrétariat du Conseil. Aux niveaux national et régional, les chefs d'équipe étaient encouragés à coordonner leurs actions avec les institutions et les programmes concernés. Au Siège de l'ONU, c'était le Directeur du Bureau du PNUD pour l'Afrique qui coordonnait les travaux au nom du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation. Les activités du Groupe de pilotage et du Groupe de travail s'inspireraient également des travaux d'autres mécanismes de coordination interinstitutions en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, tels que le mécanisme de consultation régional.

### C. Montrer l'exemple : une ONU climatiquement neutre

33. Le Secrétaire général a rappelé qu'il s'était engagé, lors de la Journée mondiale de l'environnement (5 juin 2007), à étudier les moyens de rendre l'ONU plus respectueuse du climat et de l'environnement, et à mettre sur pied une stratégie visant à rendre les locaux et les activités de l'Organisation climatiquement neutres. Son Comité des politiques avait chargé le Groupe de la gestion de l'environnement, sous l'impulsion du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de mener une étude pour déterminer quelle serait la meilleure façon de rendre l'Organisation climatiquement neutre. Il a ajouté que le principe de cette stratégie bénéficiait d'un large soutien et qu'il avait reçu un certain nombre de signes positifs quant au concours financier des États Membres, mais que davantage de précisions concernant les aspects pratiques de la mise en œuvre de cette stratégie étaient requises.

34. Le Directeur exécutif du PNUE a communiqué un rapport sur les travaux du Groupe de la gestion de l'environnement et soumis un projet de déclaration de politique générale à l'approbation du Conseil, ainsi qu'un document de stratégie à l'appui de cette déclaration (pièce jointe A – annexes 3 et 4). Il a souligné combien il importait que l'Organisation des Nations Unies montre l'exemple. Il a aussi fait observer que l'initiative était symboliquement importante et administrativement réalisable et que les mesures envisagées étaient économiquement porteuses.

35. Il a ajouté que, depuis le lancement de cette initiative, deux réunions, qui s'étaient tenues sous l'égide de la Banque mondiale et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), étaient convenues de la nécessité d'instituer un cadre directif, de définir une stratégie relative à la transformation de l'ONU en une organisation climatiquement neutre et d'obtenir l'engagement de tous les organismes à mettre en œuvre ladite initiative. Les objectifs visés, pour l'échéance de la fin 2007, consistaient à calculer les émissions, à commencer à réduire et à gérer les émissions et à évaluer le coût et les incidences budgétaires liés à la compensation des émissions provenant des activités qui ne pourraient pas être modifiées. Le Directeur exécutif a proposé qu'après les évaluations initiales, une stratégie soit soumise au CCS recommandant une échéance à laquelle l'ensemble du système des Nations Unies deviendrait climatiquement neutre. Il a annoncé qu'il créerait, au sein du PNUE, un petit bureau d'information chargé d'aider les organisations à gérer le processus. Pour sa part, le PNUE s'était engagé à devenir climatiquement neutre à l'échéance de 2008.

36. Lors du débat qui a suivi, le Secrétaire général a été félicité pour son initiative. Les organisations ont saisi cette occasion pour décrire les grandes lignes de leurs contributions à la neutralité du climat. Les points suivants sont notamment à relever :

a) Une stratégie a été élaborée en vue d'accélérer la mise en œuvre de chacune des étapes du Plan-cadre d'équipement et de réduire d'au moins 40 % la consommation énergétique au Siège de l'ONU, à New York. Le secteur privé a été invité à mettre à la disposition de l'ONU ses meilleures technologies;

b) Il a été demandé au PNUE de contribuer à la réalisation d'un audit environnemental du Siège de l'ONU à New York, englobant les achats et les travaux de rénovation;

c) L'Organisation de l'aviation civile internationale proposera une méthode de calcul des émissions provenant des voyages aériens; cette proposition devait être prochainement soumise à son Comité de la protection de l'environnement en aviation;

d) Pour aboutir, l'initiative doit bénéficier de l'engagement personnel et résolu de tous les chefs de secrétariat. Il conviendra de privilégier l'action plutôt que les promesses ou les annonces et les chefs de secrétariat devront donner l'exemple;

e) Dans un certain nombre d'organisations, les associations du personnel prennent des initiatives visant à réduire les émissions de gaz de serre, à recycler le papier et à en réduire la consommation. L'initiative encouragera aussi les fonctionnaires à effectuer, dans leurs bureaux et à domicile, de petits changements favorables au climat.

**37. Le Conseil est convenu d'entériner le projet de déclaration. Il a prié le Groupe de la gestion de l'environnement de lui communiquer, par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur les programmes et du Comité de haut niveau sur la gestion, des rapports d'étape.**

### **III. Questions relatives à la gestion**

#### **A. Harmonisation du fonctionnement des organismes des Nations Unies**

38. Le Secrétaire général a souligné combien il importait de disposer de procédures administratives et de procédures de gestion efficaces, transparentes et harmonisées. Depuis sa prise de fonctions, il avait fait de cette question un objectif prioritaire que venait appuyer la proposition soumise au Conseil. La communauté internationale exigeait de plus en plus que les activités du système des Nations Unies soient efficaces et efficaces, sollicitation à laquelle les chefs de secrétariat se devaient de répondre.

39. Le Vice-Président du Comité de haut niveau sur la gestion a présenté le rapport dudit comité, en mettant en relief la suite donnée à la décision prise par le Conseil, à sa réunion précédente, d'élaborer un plan d'action pour l'harmonisation du fonctionnement des organismes des Nations Unies.

40. Le Comité avait élaboré un ensemble de propositions, fermement convaincu que l'amélioration du fonctionnement de l'Organisation contribuerait pour beaucoup à une optimisation des résultats programmatiques et constituerait donc un élément important de la réforme de l'Organisation.

41. Les propositions élaborées par le Comité de haut niveau sur la gestion portaient sur un certain nombre de composantes clefs des principales fonctions de gestion des organismes des Nations Unies : ressources humaines, technologies de l'information et des communications, finances et budget. Devait également figurer dans les propositions l'uniformisation des pratiques dans les domaines des achats et des questions juridiques. L'objectif visé consistait à élaborer certaines propositions dans un délai de huit mois seulement, les propositions les plus complexes devant être mises au point dans des délais de deux à trois ans.

42. Le financement des propositions s'effectuerait à l'aide de ressources extrabudgétaires et, dans un premier temps, ne serait pas imputé au budget des organismes des Nations Unies. Toutefois, au terme des études de faisabilité et des activités pilotes, les actions de suivi seraient intégrées au programme de travail des différents organismes.

43. Dans l'ensemble, les activités proposées témoignaient de la volonté réaffirmée des organismes du système des Nations Unies de réorienter et d'harmoniser leurs pratiques en vue de donner au système une cohérence et une efficacité à la mesure des nouvelles exigences politiques.

44. Le Conseil a accueilli favorablement le plan d'action pour l'harmonisation et la réforme des pratiques du système des Nations Unies, ainsi que son cadre méthodologique, et a entériné le plan d'action élaboré par le Comité de haut niveau sur la gestion, ainsi que les activités de suivi et les modalités de mise en œuvre recommandées par le Comité aux paragraphes 35 à 49 de son rapport.

## **B. Communication de l'information contenue dans les rapports d'audit interne**

45. Le Conseil était saisi d'un document d'orientation établi par les représentants des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies, en consultation avec le Réseau Finances et budget, le Groupe d'auditeurs externes et l'Institut des auditeurs internes.

46. Le document rendait compte de la difficulté d'adopter une politique uniforme de communication des informations et soumettait à l'attention du Conseil trois options décrites au paragraphe 22 de l'ordre du jour annoté. L'option 3 prévoyait que les informations soient communiquées aux États Membres, sous réserve de conditions et de critères définis dans une politique interne non applicable rétroactivement. Cette option a été recommandée par les auteurs du document comme étant la plus appropriée. Il a été recommandé en outre que les chefs de secrétariat saisissent leurs organes directeurs de cette question.

47. Compte tenu de la volonté de la communauté internationale de voir les organismes des Nations Unies faire preuve d'un maximum de responsabilité et de transparence, le Conseil s'est déclaré favorable à la recommandation qui lui était soumise.

48. Les membres du Conseil ont pris acte du fait que la recommandation des représentants des services de vérification interne permettait à leurs organes directeurs d'adopter des politiques de diffusion de l'information compatibles, par exemple, avec la nécessité de protéger les secrets industriels ou d'autres informations délicates figurant dans les rapports d'audit interne.

49. Le Conseil a souligné l'importance que revêtait l'intégration, dans toute politique de diffusion de l'information, de critères appropriés garantissant le respect des droits du personnel, notamment au regard des informations figurant dans des rapports d'audit interne liés à des enquêtes. L'avis des organismes spécialisés dans les questions des droits de l'homme et du droit du travail a été sollicité sur cette question. Certains membres du Conseil ont à nouveau exprimé la préoccupation que leur inspirait le fait que la divulgation des rapports d'audit interne pourrait modifier la fonction de cette opération et relativiser son intérêt en tant qu'outil important de

gestion. On a également souligné la nécessité de différencier l'audit interne et l'audit externe, qui ont des fonctions distinctes, afin de préserver l'équilibre général du système de contrôle des organisations.

50. Le Conseil a approuvé la recommandation des représentants des services de vérification interne, énoncée aux paragraphes 23 et 24 de la pièce jointe B, annexe 2 de l'ordre du jour annoté, qui prévoit que l'information soit communiquée aux États Membres dans le respect des prérogatives des chefs de secrétariat et sous réserve de conditions et de critères à définir dans le cadre d'une politique interne des organisations non applicable rétroactivement.

51. Le Conseil a engagé les chefs de secrétariat des organismes qui étaient en mesure de le faire à présenter des options à leurs organes directeurs, en prenant en considération la recommandation des représentants des services de vérification interne selon laquelle l'option 3 offre la solution la plus appropriée au problème de la communication des rapports d'audit interne.

### **C. Évolution récente de la situation concernant l'éthique**

52. L'examen, par le Conseil, des questions d'éthique a été reporté à la partie « retraite » du Conseil, afin de permettre au Secrétaire général de procéder à de nouvelles consultations avec les fonds et programmes des Nations Unies pour parvenir à un accord sur un certain nombre de questions en suspens.

## **IV. Questions diverses**

### **A. Proposition relative à une initiative du Secrétaire général concernant une « campagne d'une année, à l'échelle du système des Nations Unies, en faveur des droits de l'homme »**

53. La Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a présenté une proposition relative au lancement, sous l'égide du Secrétaire général et à l'échelle du système des Nations Unies, d'une campagne d'une année en faveur des droits de l'homme. La campagne, qui débiterait le 10 décembre 2007, permettrait également de commémorer le soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

54. Auparavant, la Haut-Commissaire avait distribué un document concernant l'action menée par les organismes des Nations Unies en relation avec la Déclaration universelle des droits de l'homme et avait demandé aux organismes de l'examiner et d'inscrire leurs activités dans le cadre de cette déclaration. Elle a indiqué que le Haut-Commissariat pourrait aider les membres du Conseil à organiser leurs propres célébrations ou commémorations, afin de démontrer que l'Organisation des Nations Unies inscrivait son action dans une perspective de promotion des droits de l'homme. Par ailleurs, ses services collaboraient étroitement avec le Département de l'information au lancement d'une campagne intitulée « Dignité et justice pour tous ».

55. La Haut-Commissaire a ajouté que la Troisième Commission de l'Assemblée générale venait d'adopter une résolution intitulée « Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme ».

56. Le Directeur général de l'UNESCO a déclaré qu'il avait soumis à la Conférence générale de son organisation un plan d'action pour la commémoration du soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et que le document y relatif serait distribué aux membres du Conseil.

57. Le Conseil s'est vivement félicité de cette initiative, en prenant acte des actions pertinentes entreprises en ce qui concerne les réfugiés palestiniens, l'éthique et le tourisme, les droits des générations futures, la connectivité et la sécurité de l'humanité. Il a été relevé que l'absence de sécurité commune constituait la principale cause de l'acquisition, à terme, des armes de destruction massive. Les Présidents de l'Allemagne et de la République-Unie de Tanzanie avaient choisi comme thème « Le droit à l'alimentation » pour la Journée mondiale de l'alimentation (16 octobre 2007), dont la commémoration se poursuivrait jusqu'au 15 octobre 2008. Cette initiative pourrait s'inscrire dans le cadre de la contribution des organismes des Nations Unies à la campagne de sensibilisation. Il a également été suggéré que la campagne soit élargie pour englober les instruments du même ordre relatifs aux droits de l'homme.

## **B. Dates des sessions de printemps et d'automne 2008 du Conseil**

58. Le Conseil a confirmé qu'en 2008, sa session de printemps se tiendrait à Berne, au siège de l'Union postale universelle (UPU). Le Secrétariat préciserait les dates de la session de printemps en consultation avec les membres du Conseil.

\* \* \*

## Annexe I

### **Déclaration du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination**

Réunis sous la présidence du Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-Moon, le 27 octobre 2007, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination s'est déclaré profondément préoccupé par la série d'agressions violentes dont avait récemment été victime le personnel des organisations humanitaires et de l'Organisation des Nations Unies dans différentes régions du monde.

Le Conseil des chefs de secrétariat a lancé un appel aux États Membres afin qu'ils renouvèlent leur engagement à assurer la protection du personnel humanitaire et un accès sûr et sans entrave aux populations qui sont dans le besoin, conformément au droit international et aux principes humanitaires.

Le Conseil des chefs de secrétariat a exprimé son plein appui à tout le personnel de l'Organisation qui s'acquitte de tâches essentielles à travers le monde, ainsi que ses condoléances aux familles des membres du personnel qui ont perdu la vie dans l'accomplissement de leur noble mission.

#### **Composition du Conseil des chefs de secrétariat**

Organisation des Nations Unies – Ban Ki-moon, Secrétaire général  
 Organisation internationale du Travail – Juan Somavía, Directeur général  
 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
   – Jacques Diouf, Directeur général  
 Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture  
   – Koïchiro Matsuura, Directeur général  
 Organisation de l'aviation civile internationale – Taïeb Chérif, Secrétaire général  
 Organisation mondiale de la santé – Margaret Chan, Directeur général  
 Banque mondiale – Robert Zoellick, Président  
 Fonds monétaire international – Rodrigo de Rato y Figaredo, Directeur général  
 Union postale universelle – Edouard Dayan, Directeur général  
 Union internationale des télécommunications – Hamadoun I. Touré,  
   Secrétaire général  
 Organisation météorologique mondiale – Michel Jarraud, Secrétaire général  
 Organisation maritime internationale – Efthimios E. Mitropoulos, Secrétaire général  
 Organisation mondiale de la propriété intellectuelle – Kamil Idris, Directeur général  
 Fonds international de développement agricole – Lennart Bage, Président  
 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel  
   – Kandeh Yumkella, Directeur général  
 Agence internationale de l'énergie atomique – Mohamed ElBaradei,  
   Directeur général  
 Organisation mondiale du commerce – Pascal Lamy, Directeur général  
 Organisation mondiale du tourisme – Francesco Frangialli, Secrétaire général  
 Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement  
   – Supachai Panitchpakdi, Directeur général  
 Programme des Nations Unies pour l'environnement – Achim Steiner,  
   Directeur exécutif

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés – António Guterres,  
Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés  
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine  
dans le Proche-Orient – Karen Koning AbuZayd, Commissaire général  
Programme des Nations Unies pour le développement – Kemal Dervis,  
Administrateur  
Programme alimentaire mondial – Josette Sheeran, Directeur exécutif  
Fonds des Nations Unies pour l'enfance – Ann M. Veneman, Directeur exécutif  
Fonds des Nations Unies pour la population – Thoraya Obaid, Directeur exécutif  
Organisation des Nations Unies contre la drogue et le crime – Antonio Maria Costa,  
Directeur exécutif  
Programme des Nations Unies pour les établissements humains – Anna Kajumulo  
Tibaijuka, Directeur exécutif  
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme – Louise Arbour,  
Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme  
Programme commun des Nations Unies sur le syndrome d'immunodéficience  
acquise et le virus d'immunodéficience humaine – Peter Piot, Directeur  
exécutif  
Université des Nations Unies – Konrad Osterwalder, Recteur

\* \* \*

## Annexe II

### **Déclaration du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination**

Vers une Organisation des Nations Unies climatiquement neutre

Ayant pris note du rapport<sup>1</sup> intitulé « Strategy for a climate-neutral UN » (« Stratégie pour une Organisation des Nations Unies climatiquement neutre »), établi par le Groupe de la gestion de l'environnement,

Conscients que l'engagement que nous réaffirmons doit nous conduire à intégrer les principes du développement durable dans nos habitudes et nos activités quotidiennes,

Prenant acte du fait qu'en donnant l'exemple, l'Organisation des Nations Unies sera davantage en mesure d'apporter son concours aux pays en développement, qui sont le plus vulnérables au changement climatique,

Saluant les initiatives de ceux qui ont déjà entrepris de compenser leurs émissions avant l'adoption de cette démarche commune,

Notant que l'Organisation des Nations Unies peut réaliser des économies importantes grâce à une optimisation du rendement énergétique et à d'autres mesures correctives,

Nous, chefs de secrétariat des institutions, fonds et programmes des Nations Unies, prenons l'engagement de faire progresser nos organisations respectives vers la neutralité climatique, à l'échelon des sièges et des centres des Nations Unies, en ce qui concerne le fonctionnement de nos installations et les voyages.

Plus particulièrement, à l'échéance de la fin de 2009 :

- Nous évaluerons nos émissions de gaz à effet de serre conformément aux normes acceptées sur le plan international;
- Nous prendrons des mesures pour réduire, dans toute la mesure possible, nos émissions de gaz à effet de serre;
- Nous analyserons, notamment en consultation avec nos organes directeurs, le cas échéant, les coûts et les modalités budgétaires des échanges compensés de carbone permettant de parvenir, à terme, à la neutralité climatique.

Nous prenons cet engagement dans le but de réaliser l'objectif de la neutralité climatique à une date qui sera fixée ultérieurement, d'abord en réduisant les émissions, puis en compensant les émissions restantes grâce au rachat de crédits d'émission faisant appel au Mécanisme pour un développement propre et répondant à de hautes normes internationales de complémentarité, de transparence et de vérification, tout en assurant la promotion du développement durable dans les pays en développement.

Nous nous prononçons en faveur de l'affinement et de la mise en œuvre, à l'échelle du système des Nations Unies, d'une stratégie qui permette de réaliser la neutralité climatique, d'assurer le suivi de notre action collective et de rendre compte de nos avancées et de nos difficultés.

---

<sup>1</sup> Document EMG/AM.07/06/Rev.2.